



Les hameaux disparus de Sacy

Posted on 29 mars 2025

Le conseil municipal de Sacy, pour qui, visiblement, il y a des sujets trop sérieux pour les laisser à l'appréciation de la populace, a pris la décision de rattacher la commune à celle de Vermenton, et **le 1er janvier 2016 Sacy est devenue une commune déléguée de Vermenton.**

Commune déléguée. L'expression est trompeuse, car il n'y a plus de maire délégué à Sacy, les permanences à la mairie ont finalement été supprimées. **Sacy n'existe plus administrativement.** Les habitants qui décèdent à Sacy, sont enregistrés à l'INSEE comme décédés à Vermenton. Le cas est le même pour Essert, rattaché depuis 1972 à Lucy-sur-Cure. Donc, depuis 2016 on ne peut plus naître (accidentellement), se marier et mourir à Sacy.

Pour les enterrements, les pompes funèbres indiquent : « cimetière de Vermenton, anciennement Sacy » ! Quel culot !

Lors de l'appel aux dons pour la création et l'installation d'une nouvelle cloche dans l'église de Sacy, la Fondation du Patrimoine a indiqué « église de Sacy à

Vermenton » !

D'ici peu, Rétif de la Bretonne sera né à Vermenton, Jacques Lacarrière aura habité à Vermenton et Henri Moine, grand-père d'Eddy Mitchel sera né à Vermenton.

Autre conséquence, tout pour Vermenton. Les fleurs, les bacs de compostage etc.

Nous avons un employé communal à temps plein, il a été accaparé par Vermenton.

Bref, élire c'est désigner des maîtres qui vont tout décider à notre place pendant le temps du mandat, c'est renoncer à voter soi-même les décisions. Élire des représentants est un acte de servitude.

Depuis cette annexion, une page consacrée à l'Histoire de Sacy a été mise en ligne par la Municipalité suzeraine.

Il convient d'en corriger quelques inepties, dignes de commérages de bistrots ou de lavoirs, et, le plus triste, avalisées à plusieurs reprises par la municipalité !

En 2020 il y était dit :

« En dehors du bourg, deux écarts : le hameau du Val du Puits jadis dénommé Merry et la ferme de la Loge ayant appartenu aux Jésuites. »

« Le Val du Puits (Merry) quant à lui dépendait de la seigneurie de Bessy. Il sera rattaché à Sacy à la Révolution. »

Inculture ! À l'évidence, il y a confusion entre l'**entité administrative** qu'est une paroisse et les différents **propriétaires** des terres de ladite paroisse, propriétaires qui n'y demeurent pas forcément.

Il faut malheureusement rappeler pour certains que la **paroisse** est, sous l'ancien régime, le plus petit territoire d'une collectivité. Les paroisses sont réunies en **diocèses**, puis **évêchés**. À la révolution, les paroisses sont devenues des

communes, réunies en cantons, puis départements et maintenant régions. A chaque entité administrative, un conseil grassement rémunéré par nos impôts. L'État, ce créateur d'inutiles coûteux !

Aussi loin que les registres de catholicité de Sacy peuvent nous mener, à savoir le 15e siècle, le Val-du-Puits (de Sacy) faisait partie de la paroisse de Sacy. Les baptêmes, mariages et sépultures des habitants du Val-du-Puits étaient célébrés dans l'église paroissiale de Sacy. **Les gens étaient inhumés dans le cimetière paroissial de Sacy (autour de l'église)**, et ce malgré l'existence, depuis la Renaissance, de la **chapelle du Val-du-Puits** ([voir article sur cette chapelle](#)). Les mariages peuvent néanmoins être célébrés dans une chapelle. Un seul a été relevé dans les registres paroissiaux de Sacy, il a été célébré le 12 octobre 1615 dans la chapelle Saint-Léonard du Val-du-Puits de Sacy.

« Le lundy 12 jour du moys d'octobre 1615 ont este espousez en la chapelle du Vault du puis paroisse de sacy Jhan fauin et Thoinette minee led fauin dud Vault du puis et ladite Minee dud Sacy par moy cure soubz signe led jour et an que dessus »
Signé : Muteley

À la révolution, le Val-du-Puits, hameau de la paroisse de Sacy n'a fait que rester dans le giron de Sacy, Donc il n'y a eu **aucun changement**, ce qui n'a pas été le cas partout [1]. **Il est inadmissible de dire que le Val-du-Puits a été rattaché à Sacy à la Révolution.** Certes, dans le remaniement des territoires, le Val-du-Puits de Sacy aurait pu devenir avec sa chapelle une commune comme cela a été pour Essert, ou bien rattaché à une autre commune. Mais cela n'a pas été le cas.

L'historien communal, de toute évidence, n'a jamais pris le temps d'ouvrir un seul des registres paroissiaux de Sacy et cartulaires de l'Yonne. Ils sont pourtant en ligne sur internet.

Le **Val-du-Puits de Sacy** et **Merry** étaient **deux bourgs biens distincts**. Ils sont cités concomitamment dans le Cartulaire de L'Yonne qui précise « Merry était un fief situé commune de Sacy, et un lieu aujourd'hui détruit ».

Le Val-du-Puits existe toujours et il ne peut donc y avoir de confusion,

Nous savons que Sacy appartenait depuis le Moyen-Age classique (période allant du début du XIème-fin du 13ème) à **l'évêque d'Auxerre et à son Chapitre** d'une part, et aux **Hospitaliers** devenus aux 16ème siècle l'Ordre de Malte, du Saulce d'Auxerre d'autre part [2].

Ces deux Seigneurs d'Auxerre possédaient d'autres Seigneuries dans d'autres paroisses.

Ils étaient donc chacun **Seigneur en partie de Sacy**. Les terres afférentes à ces deux seigneuries étaient soumises à la justice de chacune d'elles. Pour ce, il y avait deux lieutenants, l'un dit « **Lieutenant de Monsieur le Commandeur** » et aussi « **Lieutenant dans les croix** », pour les **hospitaliers**, et « **Lieutenant hors les croix** » pour **l'évêque d'Auxerre et son Chapitre**. Ils avaient également leur receveur.

Quand l'Ordre des Hospitaliers a décliné, il a vendu ses terres et à Sacy après le premier tiers du XVIIIème siècle, il ne restait plus qu'un Lieutenant et il représentait l'autorité royale.

L'Ordre des hospitaliers a été fondé au XIème siècle. Les terres auparavant appartenaient évidemment à d'autres seigneurs et les hospitaliers les ont acquises avec les serfs qui y étaient attachés et la justice qui y était afférente.

Pour le Val-du-Puits de Sacy, paroisse de Sacy, il y avait d'autres seigneurs. Certains noms ont été relevés dans des actes sur les registres paroissiaux de la paroisse de Sacy :

- **Nicolas ALEXANDRE, Sergent Royal, receveur de Monseigneur le Révérend Évêque d'Auxerre et Messieurs du Chapitre en ce lieu hors les Croix, Seigneur du Val-du-Puits et Pailleau** (cité de 1615 à 1627) et **Germaine BERGER, sa femme** (citée de 1621 à 1627).

Le 19 septembre 1622, « nicolas alexandre seigneur du vault du puis et pailleau » requiert le curé de Sacy pour donner baptême à un enfant trouvé sur son finage de

Pailleau.

- **Philippe CAMBRON Écuyer et Seigneur du Val-du-Puits** et sa femme **Françoise de CULAN** sont cités en 1628.

- **Louise Madeleine BARDET** qualifiée de « Dame du Vau du puis de Sacy » en 1729, marraine à Vermenton d'un enfant dont le parrain est Antoine Fourdriat, curé de Sacy.

- Lors de la bénédiction de la cloche de la Chapelle Saint-Léonard en 1758, le parrain est **Jacques Germain Edme MARTINEAU Seigneur du Val-du-Puits de Sacy**, Seigneur de Soleine et Charmoy, avocat en parlement pourvu de la charge de conseiller honoraire en titre au bailliage et siège présidial d'Auxerre exerçant la justice par le fait des aides tailles droits, et autres impositions de sa majesté en ladite ville et comté d'Auxerre, Conseiller du Roy en la Cour des Monnaies de Paris.

La marraine est sa fille Marie qui donne son nom à la cloche.

Quant à l'affirmation que Le Val du Puits quant à lui dépendait de la seigneurie de Bessy, elle vient de ce que l'auteur fait de ces deux hameaux distincts un seul lieu.

Cela est grave, dans une histoire qui se veut officielle, d'affirmer que le Val-du-Puits de Sacy a été rattaché à la commune à la Révolution et que Merry et le Val-du-Puits ne font qu'un. Honte aux auteurs et à ceux qui ont avalisé ce texte !

En 2020 une note détaillée contenant toutes les informations dont l'identification du lieu de Merry, a donc été adressée au maire de Vermenton. Toute la partie historique de Sacy a alors été supprimée.

En 2023, lors de la consultation à nouveau du site, il apparaît que toutes ces idioties avaient été remises en ligne. Un mail pour les dénoncer a été adressé, sans effet, à la mairie.

A ce jour, mars 2025 le texte a été remanié, et il est toujours dit « *Le Val du Puits quant à lui dépendait de la seigneurie de Bessy. Il sera rattaché à Sacy à la Révolution* ». Désespérant !

« Errare humanum est, perseverare diabolicum »

Quelques mots sur la **métairie** ou **ferme de la Loge** de Sacy puisqu'elle est citée dans l' « Histoire officielle » de Sacy par la municipalité de Vermenton.

De son vrai nom, **la Loge Croslot** a bien appartenu un temps au **Collège des Jésuites d'Auxerre**. L'Ordre des Jésuites a été créé en 1540. En 1764 il est interdit et les jésuites sont expulsés de France. C'est son propriétaire Olivier BERAULT (1576-après 1658), avocat en parlement demeurant à Noyers qui la leur a donnée le 8 août 1642. Il la tenait de son père, Claude BERAULT décédé entre 1614 & 1616, originaire de Cravant, personnage important d'Auxerre, tant par ses fonctions militaires (nous sommes en pleine guerre de religion), que civiles. Il est parfois nommé « Seigneur de la Loge Croslot », le terme Sieur serait plus approprié.

Nous avons déjà cité Olivier BERAULT dans d'autres articles, car à Sacy le 19 mai 1624, il a été le parrain lors de la bénédiction de « [la petite cloche à sonner la passion](#) ». La marraine était la proche voisine de la Loge, **Jeanne DEGAN** fille de René, Seigneur de Courtenay. [Un article a été consacré à Jeanne DEGAN](#), inhumée en 1639 dans l'église de Sacy. Sa pierre tombale et quelques inscriptions sont encore visibles, mais pour combien de temps encore si la municipalité ne prend aucune mesure de précaution pour la protéger, dernier de ses soucis dans cette société du spectacle en ces temps du grand vide, de l'insanité, de la vacuité, de l'imposture et du néant.

Après la Révolution, la Loge, paroisse de Sacy, devient comme il l'est écrit parfois dans les actes d'état-civil, **un hameau de la commune de Sacy**.

Des articles sur la Ferme de la Loge de Sacy seront publiés.

Revenons à **Merry**.

Selon le Cartulaire « Merry, commune de Sacy, fief seigneurial, au faubourg de ce village, sur le chemin de Joux ». On le trouve cité sous différentes appellations dans le Cartulaire :

Madriacum, vers 1156, **Marriacum**, 1167, **Merriacum**, 1176, **Marre**, 1180,

Merry, 1566.

Vers l'an 1156, **Ascelin** est **seigneur de Merry**, sa femme se nomme Autissiodora et ses fils Herbert, marié à Reine, et Gaucher.

Le seigneur de Merry possède des terres et les serfs qui y sont attachés, dans plusieurs paroisses (Bessy, Sacy, Cravant, Lichères, Nitry, etc.). Les terres des paroisses appartenaient à plusieurs seigneurs dont celui de Noyers « (an 1176). La comtesse [note : de Noyers] raconte comment depuis la mort du comte Gui, son mari, noble homme Herbert de Merry et son fils envahirent la maison des moines de Molême à Nitry, et les en chassèrent violemment. Sur les plaintes de l'abbé, la comtesse ayant fait faire une enquête, il fut établi que Herbert avait eu tort dans ses actes. Celui-ci le reconnut également et renonça à toute prétention sur les terres de Lichères et de Nitry, où il n'avait que quelques serfs. Il se transporta à Nitry, fit amende honorable, mit sept deniers dans la main de l'abbé et répara les dommages causés par son envahissement. » (Cartulaire de l'Yonne)

Le Cartulaire fait état pour la dernière fois de Merry en **1566. Qu'en restait-il à cette date ?** Merry n'est pas cité dans les registres paroissiaux de Sacy.

On ne sait pas de laquelle des deux Justices de Sacy elle tenait par la suite.

Ce lieu-dit de Merry est selon le Cartulaire sur la **route de Joux**. La route goudronnée actuelle n'existait pas dans l'ancien temps, comme le montre le Cadastre Napoléonien.

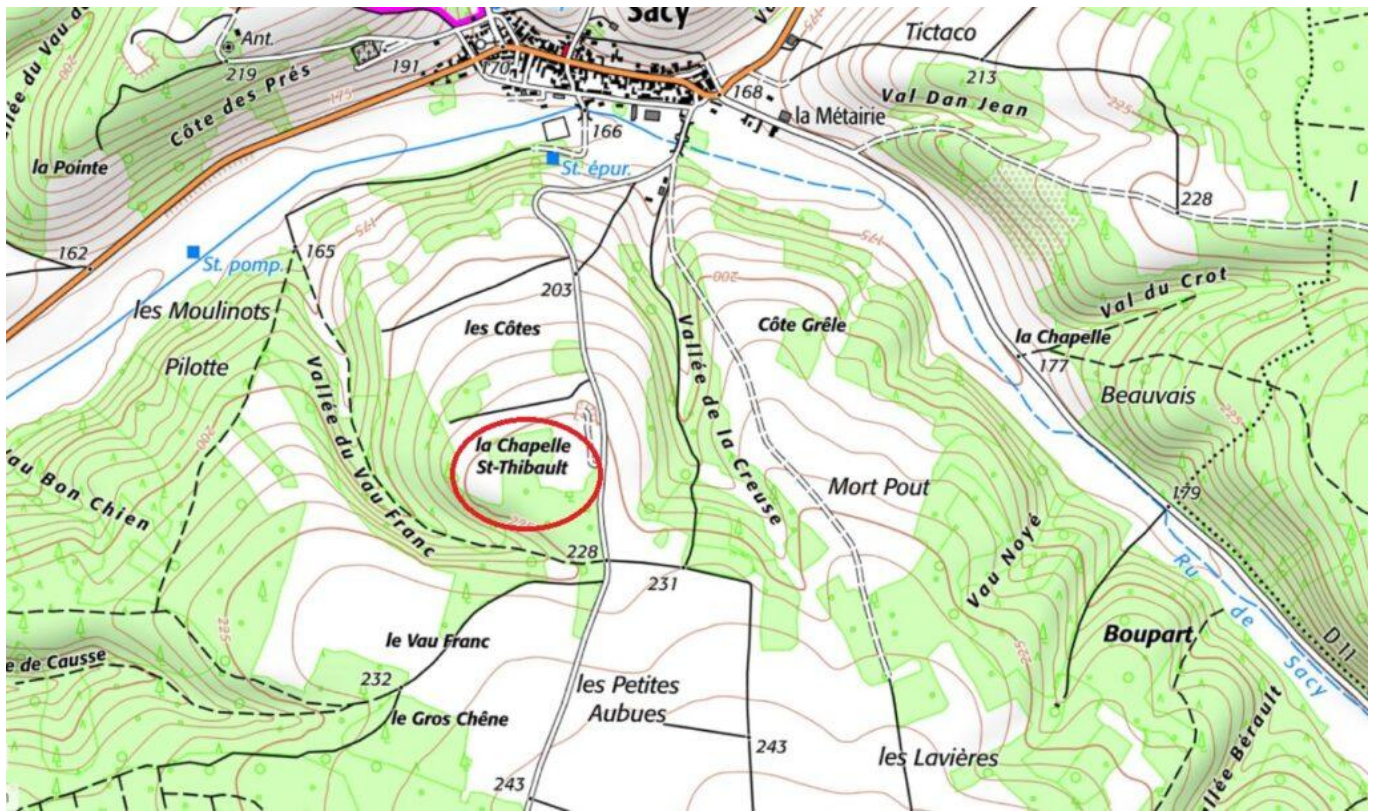
La route de Joux et Précly-le-Sec était ce chemin situé **juste au-dessus de l'ancienne porcherie** (sortie de Sacy vers le Val-du-Puits). Ce chemin est grossièrement parallèle à la route actuelle qui mène à proximité du Val-du-Puits. Mais depuis quand ce chemin existe-t-il ?



Au départ de Sacy, à gauche le vieux chemin menant à Joux-la-Ville en passant au Val-du-Puits. A droite, le départ de la Vallée de la Creuse.

Il n'a pas été difficile de déterminer où se situait Merry. **Le nom de l'endroit en a gardé en effet un souvenir.**

À Sacy, à la sortie du village, sur la route de Joux, il y avait une **chapelle Sainte-Madeleine** citée par Rétif de la Bretonne (né en 1734) et qui figure sur la carte de Cassini (1750). Cette chapelle est aujourd'hui disparue. L'endroit a pris le nom de « La Chapelle ». Et il en est de même pour d'autres lieux (La métairie de la Femme Morte à Vermenton, la chapelle Saint Antoine à Cravant qui figurent sur la carte de Cassini.



Au-dessus de l'ancienne décharge de Sacy, un lieu-dit sur la carte IGN « **La Chapelle St-Thibault** ». Il subsiste dans le bois un long muret mais rien en l'état ne permet de le dater. Sans doute une limite de parcelle et/ou une bordure de chemin.



Muret dans le bois de La Chapelle Saint-Thibault

Cette appellation « La Chapelle St-Thibault » n'est pas anodine. **Il devait bien y avoir une chapelle sur ce site pour donner son nom à l'endroit.** Elle ne figure pas sur la carte de Cassini donc n'**existait déjà plus en 1750.**



Autre photo du muret dans le bois de La Chapelle Saint-Thibault

Rappelons que le Cartulaire fait état pour la dernière fois de Merry en 1566, relevé sur le [terrier](#) (registre) de Palluau-Vau-du-Puits, archives de l'Yonne. (Le **livre terrier** ou **terrier** s'imposent au XV^e siècle comme outil de l'administration seigneuriale).



Dans le bois de la Chapelle Saint-Thibault

Or le lieu « La Chapelle St-Thibault » se situe bien dans la section dite « du Bois Pailleau » sur le cadastre Napoléonien. Le Val-du-Puits est à la limite Est de cette section. Le chemin « ligne des Tremblats » sépare dans les bois communaux de Sacy la partie Val-du-Puits de celle de la « La Chapelle St-Thibault ».



La Chapelle St Thibault vue de la route actuelle menant au Val-du-Puits de Sacy

« La Chapelle St-Thibault » est bien située sur la route de Joux (400m). **Ce lieu ne peut qu'être l'endroit où était établi le bourg de Merry.** L'emplacement était bien situé. Il permettait en étant sur place de cultiver ces terres assez éloignées de Sacy et du Val-du-Puits. L'ancienne route de Joux, si elle existait bien à cette époque permettrait de venir à Sacy. Mais ce qui est certain, la vallée de la Creuse qui est bien large et en pente douce et régulière, permettait de se rendre à Sacy. Cette vallée aboutit à une extrémité de Sacy côté Joux.



Le haut de la Vallée de la Creuse, à droite de la lisière boisée, comme on le voit de La Chapelle (zoom)



Vallée de la Creuse



Vallée de la Creuse



Vallée de la Creuse



Vallée de la Creuse

De l'autre côté, le coteau du Vau-Franc (côté sud de la vallée homonyme) permettait d'accéder à l'ancienne route menant à Vermenton. La vallée du Vau-Franc est boisée, très encaissée, un sentier peu large et peu sécuritaire. Il existe un vieux chemin qui est parallèle à la vallée et débouche au même endroit. Mais rien ne permet de dire depuis quand ce chemin existe.



Prairie après le bois de la Chapelle Saint-Thibault. La vallée du Vau-Franc est juste à gauche

Les siècles, le remembrement, les machines agricoles ont fait disparaître nombre de chemins. On peut encore par exemple repérer un vieux chemin dans le bois du Tremblat situé juste avant la plongée dans le Val-du-Puits.

Pour finir sur Merry, un ancien de Sacy, aujourd'hui disparu, disait qu'il avait connu une source à La Chapelle Saint-Thibault.

Il y avait un autre village aujourd'hui disparu. Le site de la Mairie de Vermenton n'en parle pas. Pour en avoir connaissance, il faut mettre le nez dans le Cartulaire de l'Yonne.

« Saint-Quentin près Sacy, lieu détruit, com. Sacy, Yonne » (Sanctus - Quintinus subtus Saciacum, Saint-Quentin sous Sacy).

« Entre 1146 et 1151 Oudier, fils de Jean Chapel, fait don à l'abbaye de Reigny de tout son aleu [3] de Sacy, situé au-dessous du village de Saint-Quentin. Cet acte est attesté par de nombreux témoins ». **Ce lieu-dit de Sacy n'est pas localisé.**

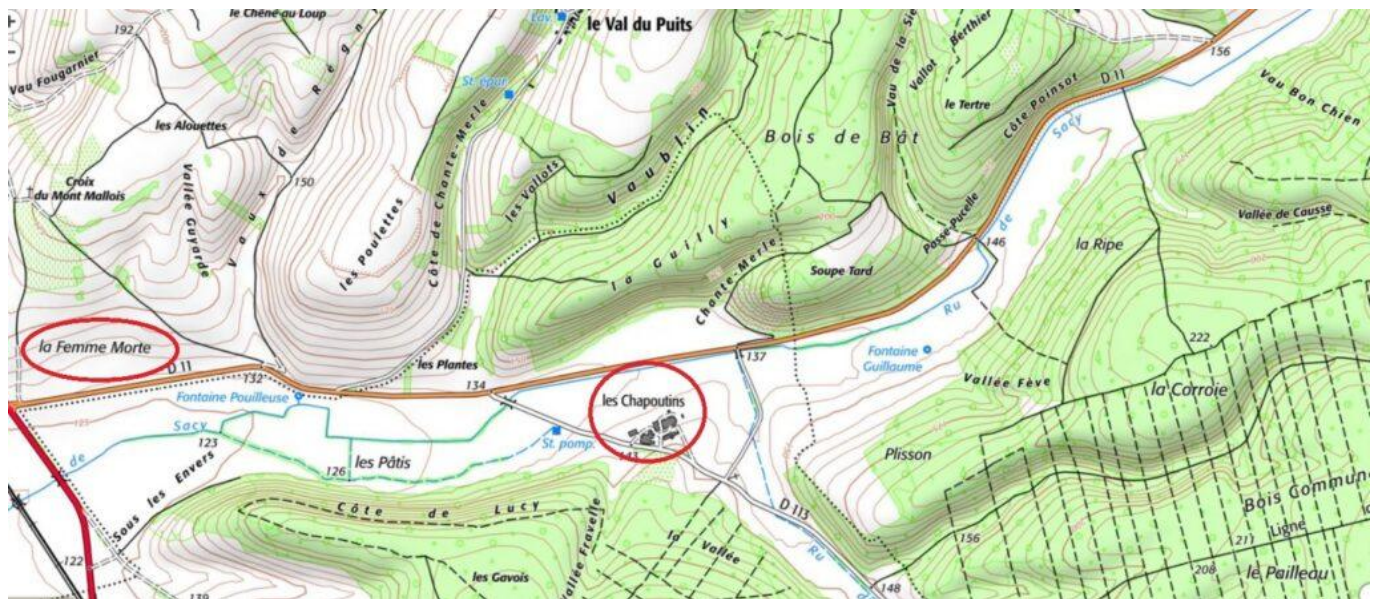
Les terres de Sacy n'ont **pas gardé le souvenir de ce nom.**

Où pouvait être situé Saint-Quentin ? On peut tenter de raisonner et émettre une hypothèse.

Les métairies étaient situées **ou bien en sortie de village comme « La Bretonne » à Sacy, ou bien en limite des terres des autres paroisses comme la Loge de Sacy** située à la confluence des limites de Vau-Germain paroisse de Saint-Cyr-les-Colon, Courtenay paroisse de Vermenton, les métairies du Bois-l'Abbé de Lichères et du bois de Nitry. Cette répartition des métairies est flagrante à Nitry.

Nous avons la métairie de [la Femme Morte](#) paroisse de Vermenton en limite de Sacy et d'Essert, et il y a eu une métairie à Essert qui aurait pu être située près de la Femme Morte, au lieu-dit **les Chapoutins**. Mais rien pour Sacy.

Saint-Quentin aurait pu être **en limite d'Essert et de Vermenton.**



Limites d'entre Sacy, Essert et Vermenton

De plus, on peut supposer qu'il est plus pertinent de faire don à l'Abbaye de Reigny d'une terre qui lui est proche, que située à plusieurs kilomètres à l'autre bout de Sacy.

Les agriculteurs exploitant ces terres éloignées de Sacy ont été contactés, mais ils n'ont rien remarqué qui puisse faire penser à un ancien lieu d'occupation.

L'archéologie exhume régulièrement nombre d'anciens lieux d'occupation de toutes les époques de l'histoire et préhistoire dont rien n'indiquait l'existence. **Il est très possible qu'il ait existé à Sacy d'autres endroits habités ne serait-ce que par quelques foyers.** Par exemple, l'acte par lequel en 1622, « nicolas alexandre seigneur du vault du puis et pailleau » requiert le curé de Sacy pour donner baptême à un enfant trouvé sur son finage de Pailleau, qui de nos jours est **le bois entre Essert et le Val-du-Puits**, laisse penser que le lieu était habité. On ne trouve pas comme ça un nouveau-né au milieu des bois.

[1] Ce qui n'était pas le cas partout :

Aigremont qui faisait partie de la paroisse de Sainte-Vertu est devenu une

commune.

Lichères devenu Lichères-près-Aigremont faisait partie de la paroisse de Nitry dont le seigneur était l'Abbé de Molesme. Lichères doté d'une église (Notre-Dame) avait un desservant, vicaire, qui officiait lors des baptêmes, mariages et décès, sauf quand il y a eu un interdit (les habitants ayant refusé de payer son dû au prêtre desservant). Lors de cet interdit ces actes se faisaient à Nitry ce qui n'a pas été sans causer des problèmes de par l'opposition de certains habitants. Le sujet a été traité dans un autre article.

Il en est différemment d'Essert qui appartenait à l'Abbaye de Reigny. À la révolution, Essert est devenu une commune. Reigny, qui possédait des moulins est devenu hameau de Vermenton. La Terre de l'Abbaye de Reigny provenait de toute façon de Vermenton. Le 14 mars 1791, les ossements du cimetière de Reigny où étaient inhumés les gens d'Essert ont été relevés et le lendemain ont été transférés et inhumés dans le nouveau cimetière de la paroisse (sic) (la première République date du 22 septembre 1792). Pour la Petite Histoire locale, Jacques Rétif, neveu de Rétif de la Bretonne, a été meunier quelque temps au hameau de Reigny sous la première république. Il déclarait la naissance et le décès de ses enfants à Vermenton. Il est le père de Julie Rétif (1821-1901) et de Pierre Jacques Rétif (1812-1880) dont les tombes existent toujours à Essert, mais pour combien de temps encore ? La promesse faite par un adjoint municipal de faire restaurer la tombe de Julie Rétif, celle de son frère aîné n'avait pas encore été identifiée à l'époque, n'a pas été tenue.

[2] Pour Sacy, il est fait mention en 1208 d'une Maison de l'Hôpital. Le Commandeur était seul seigneur de Sacy, tous les habitants étaient ses vassaux. **Les Commanderies locales dépendaient du Saulce d'Auxerre.** A la fin du XVII^e siècle, la maison des Hospitaliers de Sacy située dans la rue des Fontaines touchant aux murs de la ville, était déjà toute en ruines et inhabitable.

Sources : les commanderies du Grand-Prieuré de France, Eugène Mannier, Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris).

[3] Domaine en pleine propriété, libre de toute redevance, opposé au fief.